

COMMISSION ECB DU CNPN DU VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2018



Avis sur le PNA en faveur de l'Albatros d'Amsterdam (*Diomedea amsterdamensis*) 2018-2027

Suite à l'exposé très intéressant de l'opérateur/animateur du plan, les questions ont porté sur les mesures de conservation prévues pour cette population unique, pour laquelle la France a la responsabilité mondiale pour les sites de nidification :

- origine des agents infectieux qui déciment la population,
- évolution et impact des prédateurs introduits et actions spécifiques engagées,
- impact des changements climatiques notamment sur les sites de nidification (tourbières),
- limitation des captures accidentelles et rôle de la France dans les instances internationales, en particulier celles chargées de la gestion des pêches.

Il a été souhaité que le PNA soit élargi à l'ensemble des oiseaux marins qui rencontrent les mêmes problèmes de conservation, notamment l'Albatros à bec jaune, mais il a été répondu que la France s'était engagée vis-à-vis de l'accord ACAP en urgence pour cette espèce, compte-tenu de son statut de conservation.

Par ailleurs, le plan de gestion de la Réserve Naturelle des Terres Australes prévoit des mesures de conservation pour les autres espèces (notamment, éradication des espèces introduites, lutte contre les agents pathogènes, etc). À ce stade d'élaboration, il n'est pas possible d'élargir la problématique.

Il peut ainsi être considéré que le Plan pour cette espèce, couplé aux mesures spécifiques du plan de gestion de la Réserve, englobe la problématique de conservation de plusieurs autres espèces d'oiseaux marins.

Compte-tenu de la qualité de ce Plan, aucune autre recommandation n'est formulée et ***un avis favorable à l'unanimité des membres présents ou représentés est apporté à ce PNA.***

Michel METAIS

Président de la Commission ECB